SARL-Pension du chien tranquille

Contrat De Réservation Ou Mise En Garde D'un Chien

Propriétaire :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Personne à prévenir en cas d'absence :

Mme, Melle, Mr :

Téléphone : Portable :

Nom du chien : sexe: M ☐ F ☐

Race :

Né(e) le : Tat ou Puce:

Vaccins : **CHPL** ☐ **Pi** ☐ **Bb** ☐ **R** ☐ (pour les chien de1 et 2 ème catégorie)

RESERVATION ou MISE EN GARDE

Du : au

Heure d'arrivée : Heure de départ :

Soit : jours à : €/jour = TOTAL € TTC

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES :

Traitement suivi par l'animal :

Intervention pendant le séjour : Date :
Motif et Diagnostic :

Vétérinaire intervenu :

Frais supplémentaires vétérinaires : € TTC

Frais supplémentaires divers : € TTC

Arrhes : € le: Chèque : ☐ Espèces : ☐

Solde à régler: € TTC

Soit réglé le: Chèque : ☐ Espèces : ☐

AVREUIL, le :

Pension canine : Signature du propriétaire :

CONDITIONS D'ADMISSION

Il a été convenu pour l'animal se qui suit :

1. Le chien devra être tatoué, ou pucé

2. Vaccins obligatoires en cours de validité : carré **(C)**. Hépatite **(H)**. parvovirose **(P)**. leptospirose **(L)**. Sont recommandés Toux de chenil **(Bb, Pi)** et rage **(R).** Un chèque de caution de 150€ est demandé a l'entré de la pension.

3. Les sujets en mauvais état physique, vindicatifs, ne pourront être acceptés ou devront être repris sans délais

4. Les jouets sont interdis.

5. Une réservation sera validé a réception de 50% du montant de la pension, **CES ARRHES RESTE ACQUIS EN CAS D'ANNULATION.** Le solde de la pension sera réglé à la reprise du pensionnaire et **TOUT CHIEN REPRIS AVANT LA DATE DEFINIE AU DEPART, LA PENSION RESTE DUE EN TOTALITE.**

6. La durée du séjour est comptée du jour d'entré durant les heures d'ouverture. Le jour de sorti est payant a partir de 15h.

7. Un chien non repris à la date prévue par se présent contrat, sera considéré comme abandonné après un délais de 8 jours, le chien sera confié a la SPA et tout les frais ainsi que poursuite judiciaire seront a la charge du propriétaire.

8. Si l'état de santé de l'animal nécessite un traitement vétérinaire, les frais sont à la charge du propriétaire. La pension décline toute responsabilité en cas de maladie ou décès du chien , la pension s'engage a fournir tout justificatif de soins.

9. Les entrées, sorties ainsi que visites de structure ne se font **que sur rendez-vous.**

10. En cas de litige, le tribunal compétent sera celui dont dépend la pension.

11. Nous sommes ouvert du lundi au samedi de 9h-12h à 14h-18h sur rendez-vous. Fermé les dimanche et jours férié.

12. Pour les 1er & 2ème CAT déclaration en mairie, stérilisation et certificat d'assurance obligatoire.

Tarifs 2009 par jour de la Pension :

Petit et moyen chien	**11€**
Grand chien	**13€**
Chauffage	**2€**
Prise de Médicament	**1€**
Chien de 1er & 2ème CAT.	**14€**

Tarifs affiché en réception

Signature précédée de
Lu & approuvé
ou
bon pour accord :